

# CHEF D'ÉQUIPE DES SERVICES DE SECURITE INCENDIE ET D'ASSISTANCE A PERSONNES (SSIAP2)

## - FORMATION INITIALE -

PRO-291.85-01

Fiche-programme conforme à l'article L6353-1 du Code du Travail



### Public visé

Candidat à l'obtention du diplôme SSIAP 2 ou postulant à un emploi de chef d'équipe de sécurité incendie et d'assistance à personnes en établissement recevant du public (ERP) ou en immeuble de grande hauteur (IGH) et devant justifier des qualifications prévues par arrêté du Ministère de l'Intérieur.

### Prérequis

Diplôme SSIAP1 ou équivalent et ancienneté requise en qualité d'agent des services de sécurité incendie

Maîtrise de la langue française (lu, écrit, parlé)

SST, PSE 1 ou PSC 1 en cours de validité

Aptitude physique attestée

*Les conditions sont précisées aux articles 4 et 7 de l'arrêté du 2 mai 2005*

### Type d'action

- Formation à la sécurité dépendant de l'article L4141-4 du code du travail
- Formation en présence physique uniquement (pas de FOAD)
- Formation en intra-entreprise ou en centre de formation spécialisé

### Codes de formation

**Formacode** : 42811 – SSIAP

**NSF** : 344 - Sécurité des biens et des personnes, police, surveillance (y compris hygiène et sécurité)

### Textes officiels se rapportant à l'action de formation

- SSIAP : Arrêté du 2 mai 2005
- Réglementations ERP et IGH : Arrêté du 25 juin 1980, Arrêté du 30 décembre 2011

### Durée

- 70 heures (10 jours)
- Les enseignements pratiques et les mises en situations d'évaluation des stagiaires représentent 50% du temps de formation

## Périodicité

---

Recyclage (2 jours de formation) ou remise à niveau (3 jours de formation) tous les 3 ans (nous consulter)

## Nombre de participants par groupe

---

12 personnes maximum

## Moyens d'encadrement

---

Organisme de formation déclaré à la DIRECCTE disposant d'un Service Relations Clients, d'un Service Administratif, d'un Service Qualité, et d'une équipe pluridisciplinaire de formateurs.

Organisme de formation agréé par le Préfet du département pour dispenser cette formation.

## Moyens pédagogiques

---

- Formateurs en prévention des risques professionnels, titulaires du SSIAP et titulaires d'un certificat de compétence délivré par l'organisme à l'issue d'une validation de leur aptitude à enseigner le sujet.
- Supports d'animation pédagogique standardisés, utilisés en vidéo-projection.
- Livret de synthèse remis à chaque stagiaire au début de la formation (à valider avec l'organisme).
- Installations en centre de formation : salle de cours, tables, chaises, mur clair pour la projection, tableau papier ou effaçable. En cas de formation intra-entreprise, des installations équivalentes doivent être mises à disposition par l'employeur des stagiaires.

## Moyens techniques

---

**Dans le cas d'une formation intra-entreprise, les équipements ci-dessous doivent obligatoirement être mis à disposition par l'entreprise :**

- Installations techniques et pédagogiques d'un organisme agréé par le préfet
- Site d'examen validé par le président du jury

Si l'entreprise ne peut mettre à disposition les conditions matérielles requises, la formation pratique devra être effectuée dans un centre agréé.

## Moyens d'évaluation

---

- Contrôle continu et examen de fin de formation avec jury indépendant.
- Une attestation de fin de formation est remise au stagiaire à l'issue de la formation, précisant si les objectifs sont atteints ou non, ou en cours d'acquisition.

## Objectif de la formation

---

A la fin de la formation, le stagiaire doit être capable d'occuper le poste de chef d'équipe de sécurité incendie et d'assistance à personnes conformément à l'article 2 et à l'annexe I de l'arrêté de référence (référentiels d'emplois) et d'obtenir le diplôme SSIAP2 à l'issue de l'examen.

## Programme détaillé de la formation

---

- **Rôles et missions du chef d'équipe**
  - ↳ Gestion de l'équipe de sécurité
  - ↳ Management de l'équipe de sécurité
  - ↳ Organisation d'une séance de formation

- ↳ Gestion des conflits
- ↳ Evaluation de l'équipe
- ↳ Information de la hiérarchie
- ↳ Application des consignes de sécurité
- ↳ Gestion des incidents techniques
- ↳ Délivrance du permis feu

■ **Manipulation du système de sécurité incendie**

- ↳ Système de détection incendie
- ↳ Système de mise en sécurité incendie
- ↳ Installations fixes d'extinction automatique

■ **Hygiène et sécurité du travail en matière de sécurité incendie**

- ↳ Réglementation du code du travail
- ↳ Commissions de sécurité et commission d'accessibilité

■ **Chef du poste central de sécurité incendie en situation de crise**

- ↳ Gestion du poste central de sécurité
- ↳ Conseils techniques aux services de secours

■ **Bilan de la formation**

■ **Evaluation**

**Tarif**

---

Inter / Intra / Groupe / Individuel : sur devis, nous consulter